

*Nations Unies*  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**



**QUARANTE-TROISIÈME SESSION**

*Documents officiels\**

**DEUXIÈME COMMISSION**  
**19e séance**  
tenue le  
**vendredi 21 octobre 1988**  
à 10 heures  
New York

---

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 19e SEANCE**

**Président : M. Hugo NAVAJAS-MOGRO (Bolivie)**

**SOMMAIRE**

**POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)**

---

\*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

**Distr. GENERALE**  
**A/C.2/43/SR.19**  
**25 octobre 1988**

**ORIGINAL : FRANCAIS**

88-56451 6118M (F)

/...

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 83 DE L'ORDRE DU JOUR : CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT (suite)  
(A/43/647, 184; A/43/235-S/19674; A/43/287-S/19740; A/43/370, 373, 399, 480;  
A/43/510-S/20091; A/43/538, 587; A/43/667-S/20212; A/43/671, 692, 709)

1. M. RAZALI (Malaisie) fait observer que la crise de la dette des pays en développement entre dans sa septième année et qu'il est peu vraisemblable qu'elle sera résolue rapidement. La plupart des pays en développement fortement endettés ont vu leur croissance économique se ralentir, voire même devenir négative, tandis que presque tous ont besoin d'apports financiers complémentaires et beaucoup constatent que l'accès aux marchés internationaux des capitaux et aux prêts des institutions multilatérales de financement devient de plus en plus difficile. Plusieurs pays enregistrent désormais des sorties nettes de capitaux représentant une fraction importante de leur PIB. Il est de plus en plus largement admis que la crise de la dette constitue le principal obstacle à la croissance et au développement, non seulement des pays en développement, mais aussi des pays développés, et qu'elle menace les économies intérieures et les structures politiques. Alors que, depuis 1982, les pays industriels occidentaux connaissent une expansion ininterrompue de leur économie, la croissance dans la plupart des régions du monde en développement accuse un retard systématique qui s'explique par la faiblesse des cours des produits primaires. La dégradation des termes de l'échange a en effet effacé la plupart des avantages découlant de l'abaissement des taux d'intérêt sur les dettes contractées auprès des banques commerciales. Le service de la dette s'est alourdi en 1988, aussi bien pour l'Amérique latine que pour l'Afrique. Il s'est produit une sortie nette de capitaux des pays en développement au rythme de 20 milliards à 30 milliards de dollars par an. C'est ainsi que la Banque mondiale et le FMI sont devenus les bénéficiaires d'un transfert net de ressources, de 2 milliards de dollars dans le cas de la Banque et de 5 milliards dans le cas du FMI.

2. Plusieurs initiatives faisant augurer une résolution partielle du problème de la dette méritent d'être citées, dont le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/43/647) qui souligne que le problème doit être résolu par la croissance, par un financement additionnel et par des réformes intérieures, et où le représentant de la Malaisie relève diverses modalités possibles d'allègement de la dette, comme la mobilisation de la dette, le rachat des créances et la bonification des intérêts, les initiatives prises au Sommet de Toronto, qui ont conduit à un accord au sein du Club de Paris concernant le rééchelonnement de la dette à des conditions libérales, la décision relative à la cinquième restitution des ressources de la Banque africaine de développement, l'établissement par le FMI de la facilité d'ajustement structurel renforcée, le programme spécial d'assistance de la Banque mondiale aux pays africains à faible revenu fortement endettés, des propositions positives avancées par le Japon et par la France, la proposition émanant de la CNUCED tendant à réduire de 30 % des dettes commerciales douteuses des 15 pays les plus fortement endettés.

3. Toutes les parties doivent d'urgence entamer un dialogue afin d'assurer la relance du développement, et l'Organisation des Nations Unies pourrait à cet égard jouer un rôle considérable dans la recherche d'un consensus entre les gouvernements

(M. Razali, Malaisie)

et les institutions financières. Les pays développés ont manifesté de l'intérêt pour des mesures plus audacieuses, mais beaucoup dépendra de l'amélioration de la conjoncture extérieure et il est donc impératif que les pays développés renoncent au protectionnisme et libéralisent encore le commerce et l'accès à leur marché.

4. M. MONTGOMERY (Etats-Unis d'Amérique) souhaite, comme le Secrétaire général, que les problèmes financiers internationaux, en particulier celui de la dette, soient résolus durablement et que le processus de développement connaisse une relance. La coopération de tous les gouvernements et de tous les organismes financiers intéressés est une condition indispensable à la réalisation de ce but. Tel est bien l'esprit de l'actuelle stratégie de la dette internationale, qui met l'accent sur la reprise de la croissance et, au cas par cas, sur un ensemble de réformes et de concours financiers fondés sur les principes de l'économie de marché. Les points forts de cette stratégie sont sa souplesse et son dynamisme puisqu'elle permet aux banques commerciales et aux gouvernements des pays débiteurs de choisir parmi plusieurs techniques nouvelles de réduction de la dette ou de son service, dont, par exemple, les prises de participation, les bons de sortie, la titrisation, ou même le don de créances à des organisations caritatives en vue de leur emploi à des fins sociales et écologiques dans les pays débiteurs. Ces méthodes de conversion de la dette n'existaient pas en 1982, et les Etats-Unis continuent à encourager une réflexion novatrice sur la mise au point de nouvelles techniques financières.

5. Cette stratégie a déjà donné des résultats concrets pour certains grands débiteurs. Certains pays, par des réformes inspirées par des principes de l'économie de marché, ont pu librement accéder à nouveau aux marchés financiers. Parmi les 15 principaux débiteurs, la croissance économique s'est améliorée notablement depuis 1983. De nouveaux efforts doivent être faits pour rétablir la solvabilité des pays endettés et attirer de nouveaux apports financiers. De leur côté, les créanciers ont manifesté leur souci de coopération : quand les gouvernements des pays débiteurs ont adopté des programmes d'ajustement judicieux, ils ont pu obtenir des ressources additionnelles. Le FMI et la Banque mondiale ont, au cours des deux dernières années, acheminé 25 milliards de dollars vers ces pays, tandis que les banques commerciales leur offraient 17 milliards de dollars de nouveaux capitaux.

6. Néanmoins, certains graves problèmes demeurent : l'inflation a anéanti le progrès réalisé dans plusieurs pays, tandis que, dans certains, il reste impératif d'améliorer l'administration publique. Il faut s'attaquer plus vigoureusement aux déficits budgétaires. Pour encourager de nouveaux investissements, les pays endettés doivent persévérer dans leurs efforts pour réduire les rigidités institutionnelles et structurelles, afin d'améliorer le climat des investissements et de relancer la formation intérieure de capital.

7. Le FMI et la Banque mondiale ont récemment réaffirmé que la croissance était bien la seule solution, et que des programmes d'ajustement crédibles et assortis d'un financement suffisant ont un rôle majeur à jouer. On a également demandé un élargissement de l'éventail des options de financement de façon à réduire l'encours de la dette, sans transférer le risque des prêteurs privés aux créanciers publics. Le FMI et la Banque mondiale doivent continuer à jouer un rôle notable dans la

/...

(M. Montgomery, Etats-Unis)

gestion de la dette et le financement du développement, car ce sont les organismes des Nations Unies qui sont techniquement compétents pour ces questions. Ils doivent rester pour cela des créanciers privilégiés et plusieurs mesures ont été prises récemment pour renforcer leur potentiel : huitième reconstitution des ressources de l'IDA, accroissement du capital de la Banque mondiale, création de la Facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus du FMI, amélioration du cofinancement des programmes d'ajustement soutenus par la Banque mondiale, et augmentation de capital et reconstitution des ressources de la Banque et du Fonds africains de développement.

8. Les besoins des pays les plus pauvres de l'Afrique subsaharienne, surtout endettés auprès de créanciers publics, retiennent l'attention de la communauté internationale, qui a récemment pris des mesures pour élargir les possibilités de rééchelonnement de leur dette publique dans le cadre du Club de Paris. Cette méthode permet un allègement plus généreux de la dette en autorisant les créanciers à choisir entre plusieurs options. Les donateurs ont pris plusieurs mesures en faveur des pays les moins avancés qui se sont dotés de programmes d'ajustement, par exemple par la création de la facilité d'ajustement structurel et de la facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI. Certains pays créanciers ont converti en dons leurs prêts d'APD. La Société financière internationale a de son côté apporté un concours relativement peu connu, mais néanmoins novateur, aux investissements dans les petites et moyennes entreprises.

9. L'assistance économique offerte par les Etats-Unis d'Amérique reste la plus importante : en 1987, l'aide bilatérale s'est montée à 6,8 milliards de dollars, essentiellement sous forme de dons ou de prêts à des conditions libérales, l'assistance acheminée par la filière multilatérale se montant au total à 2 milliards de dollars. Les Etats-Unis se heurtent eux-mêmes à de graves difficultés budgétaires et ne peuvent accroître leur assistance dans l'avenir immédiat; ils cherchent pour cette raison à en maximiser l'efficacité. Mais le niveau de l'assistance totale offerte devrait être déterminé en fonction des ressources disponibles, de la situation économique des bénéficiaires ou de l'existence de projets de développement judicieux, et ne doit pas être calculé à partir d'objectifs arbitraires relatifs à la proportion de l'APD dans le PNB. En effet, le développement économique, à long terme, dépend des politiques que le pays visé mettra en oeuvre lui-même. Il incombe donc à tous les gouvernements et aux institutions de créer des conditions favorables à une croissance économique durable.

10. M. DELPECH (Argentine) dit que le poids de la dette et de son service a entraîné l'arrêt de la croissance de nombreux pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine, a aggravé le chômage, a entraîné une baisse du produit national brut par habitant par rapport à ce qu'il était avant l'apparition de la crise et, surtout, a fait des pays en développement des exportateurs nets de ressources, les rendant ainsi incapables d'assurer les investissements nécessaires à la relance de la croissance et du développement. Pour la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la majorité des pays du Sud n'ont pas suivi la croissance des pays du Nord.

(M. Delpech, Argentine)

11. L'Argentine a fait des efforts considérables pour s'acquitter de ses obligations financières extérieures, mais elle n'a pas à assumer la responsabilité de la détérioration des termes de l'échange qui est imputable aux politiques protectionnistes et aux mesures de subvention appliquées par les pays industrialisés ni de l'impact négatif de la conjoncture économique internationale.

12. La stratégie actuelle de gestion de la dette est un échec. Les programmes de stabilisation à court terme préconisent généralement des ajustements de plus en plus profonds qui, outre d'entraver la mise en oeuvre des réformes structurelles nécessaires, vont à l'encontre du processus de modernisation. La recherche d'une solution au problème de l'endettement devrait être l'occasion pour la communauté internationale de manifester sa solidarité à l'égard des pays encettés, mais il est essentiel d'aborder le problème sous un angle nouveau et notamment envisager de réduire considérablement les obligations au titre du service de la dette. L'Argentine espère que le nouvel esprit de coopération qui caractérise les relations politiques internationales s'étendra au domaine économique et permettra un dialogue fructueux. Les idées ne manquent pas; il s'agit maintenant de les concrétiser.

13. M. BEN MOUSSA (Maroc) dit que le Secrétaire général de l'ONU, celui de la CNUCED et le Président du Groupe des 77 ont développé le message politique nécessaire pour résoudre la crise de la dette et énoncé les grandes lignes d'une stratégie novatrice axée sur la réduction du fardeau insupportable qu'elle constitue. En effet, cette crise risque de s'approfondir au cours des années 80, s'accroissant au rythme de sa logique interne et défiant par là même les mécanismes régulateurs du système financier international. A l'instar d'un véritable cancer financier, la dette avoisine désormais le chiffre astronomique de 1 240 milliards de dollars. Pour améliorer les indicateurs de la dette des pays en développement, il est impératif que la conjoncture internationale soit favorable à la croissance et au développement et que soient éliminés, au moyen d'une action internationale concertée, les nombreux obstacles qui entravent la prospérité mondiale, à savoir les taux d'intérêt réels élevés, l'effondrement des cours des produits de base, la recrudescence du protectionnisme, les subventions aux exportations, l'instabilité des taux de change des principales monnaies, le mauvais fonctionnement du système monétaire international et le transfert inverse des ressources.

14. Les faits nouveaux enregistrés depuis l'année passée - augmentation de 74,8 milliards de dollars du capital de la Banque, huitième reconstitution des ressources de l'IDA, augmentation de 6 milliards de dollars des ressources concessionnelles disponibles pour la nouvelle facilité d'ajustement structurel renforcée du FMI, entrée en vigueur de la Convention portant création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (MIGA), lancement du programme d'assistance de la Banque mondiale destiné aux pays africains fortement endettés, augmentation substantielle des ressources ordinaires de la Banque africaine de développement et cinquième reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, création, au FMI, de la facilité de financement pour imprévus - procèdent tous de la volonté d'affiner les mécanismes existants. Il en va de même pour les mesures actuellement à l'étude - augmentation des quotes-parts du FMI, amélioration par le Fonds monétaire de la structure de la conditionnalité et de l'application du mécanisme élargi de crédit, adaptation par le Fonds monétaire du

/...

(M. Ben Moussa, Maroc)

mécanisme de financement compensatoire, élaboration par la Banque mondiale d'un programme ou d'un nouveau mécanisme de financement permettant aux pays en développement de bénéficier d'un soutien accru pour protéger et améliorer l'environnement. Toutes ces mesures et études de même que les initiatives et propositions de certains pays créanciers développés, ne constituent pas toutefois la nouvelle optique et les nouvelles orientations évoquées à l'ONU par le Secrétaire général. Les récentes décisions du Sommet de Toronto, visant à réduire ou à réaménager la dette publique des pays à faible revenu, en particulier en Afrique subsaharienne, tout autant que les mesures prises l'an dernier pour améliorer les formules de rééchelonnement du Club de Paris, sont loin d'avoir l'ampleur nécessaire face à l'immensité de la crise de l'endettement extérieur des pays en développement. La stratégie actuelle et les initiatives parallèles n'ont pas atteint les objectifs escomptés.

15. Dans ce contexte, les conclusions de la deuxième réunion consultative d'experts des pays en développement, qui s'est tenue au Maroc, en février 1988, méritent d'être évoquées. Après avoir souligné qu'une aggravation de la crise de l'endettement n'était dans l'intérêt ni des créanciers ni des débiteurs, les experts sont convenus que les conditionnalités croisées et les programmes d'ajustement structurel, dans leurs formes actuelles, freinent la croissance et l'ajustement tout en exacerbant les tensions politiques et sociales et ont déploré la pratique des rééchelonnements annuels générateurs d'incertitudes économiques et d'instabilité financière. En ce qui concerne la formule de conversion de la dette en investissements, les experts des pays en développement ont précisé qu'outre son rôle purement marginal dans l'allègement de la dette, elle comporte dans la plupart des cas des implications macro-économiques et politiques potentiellement néfastes. Quant aux marchés secondaires, l'expérience démontre qu'ils sont d'une portée fort limitée dans la réduction de l'encours de la dette et que les décotes qui y sont enregistrées bénéficient rarement aux pays très endettés qui y ont recours. Enfin, les allègements accordés sur la dette des pays à faible revenu ne représentent qu'une infime partie, exactement 1 %, de la dette globale des pays en développement.

16. Il apparaît donc nettement que toute stratégie véritable se devrait de tenir compte de certains éléments fondamentaux : la dimension politique et sociale de la crise de l'endettement transcende ses aspects techniques et comptables; il importe de rechercher une solution juste et durable fondée sur la concertation et la responsabilité partagées, de définir une approche globale incluant la monnaie, du financement et du commerce, d'élaborer une action internationale intégrée et cohérente, axée sur la croissance et le développement, les pays développés menant, pour leur part, un ajustement équitable parallèle aux efforts d'adaptation déployés par les pays en développement. De même, la capacité de paiement du service de la dette doit être compatible avec les ressources financières extérieures disponibles. Une stratégie novatrice devrait être axée sur la restructuration et la réduction de l'encours et du service de la dette des pays débiteurs en développement, l'octroi de ressources supplémentaires nettes et suffisantes pour la promotion de la croissance et du développement et l'assainissement de la conjoncture économique internationale, principalement l'amélioration du système monétaire financier et commercial international, notamment au moyen d'une surveillance multilatérale renforcée tenant dûment compte des intérêts du monde en développement.

/...

(M. Ben Moussa, Maroc)

17. Les efforts convergents entrepris par les pays en développement de toutes les régions géographiques sont complémentaires et constituent le fondement d'une solidarité renforcée dont le but est d'atteindre une solution juste et durable à leur endettement critique. Pour vaincre la crise de l'endettement extérieur, il faut faire preuve d'imagination et démontrer la volonté politique d'adopter, dans le cadre d'une mission nouvelle, un plan d'une dimension internationale pour reconstruire les pays endettés et les rendre mieux à même de participer, en tant que partenaires, à la prospérité mondiale. Aussi faut-il encourager une action collective immédiate et parvenir ainsi à un consensus sur cette question capitale.

18. M. RAKOTONAIVO (Madagascar) dit que les diverses analyses du problème de l'endettement permettent de dégager trois constatations d'ordre général. Premièrement, les organisations multilatérales et les créanciers publics ont multiplié leurs initiatives, en particulier à l'égard des pays à faible revenu d'Afrique subsaharienne. L'on peut relever à cet égard les décisions prises au Sommet de Toronto, la mise en place de mécanismes spéciaux par la Banque mondiale et le FMI et les initiatives du Président de la République française, du Royaume-Uni, du Japon, de la RFA et du Canada. Deuxièmement, l'aggravation de la situation dont témoignent, entre autres, l'augmentation de 20 % de la dette des pays en développement et celle du ratio dette/exportations des pays d'Afrique subsaharienne, passé de 93,6 % en 1980 à 330,1 % en 1986 et à 355,4 % en 1987, devrait encore se poursuivre à moyen terme. De plus, la crise de l'endettement a pris des dimensions sociales et politiques en raison d'une part de la compression des dépenses publiques, notamment celles consacrées aux ressources humaines et, d'autre part, des tensions, engendrées par les mesures unilatérales de suspension de paiements, entre gouvernements des pays débiteurs et des pays créanciers. La stratégie actuelle reste inéquitable, asymétrique et partielle et ne fait qu'accentuer la dépendance des pays endettés. Les améliorations apportées aux pratiques du Club de Paris sont insuffisantes. Non seulement les ajustements à court terme dictés par les institutions monétaires et financières internationales ne sont pas assez souples pour tenir compte des particularités et des priorités de chaque pays, mais de plus ils sont incompatibles avec une véritable politique de croissance à long terme. Cependant, et c'est là la troisième constatation que l'on peut dégager, la recherche de solutions durables est encore loin de déboucher sur un consensus. Certaines des propositions avancées par la CNUCED pour faire en sorte que la charge de la dette soit compatible avec la capacité réelle de paiement de chaque pays et leur permettre de dégager une épargne intérieure suffisante pour financer une croissance soutenue ont donné lieu à un long débat lors de la session de 1988 du Conseil du commerce et du développement et des difficultés sérieuses se sont manifestées notamment en ce qui concerne les mesures proposées en faveur des pays fortement endettés à revenu intermédiaire.

19. La future stratégie doit être fondée sur le partage des responsabilités et le dialogue politique et être assortie de mesures concrètes visant à assurer un transfert massif de ressources vers les pays en développement, une plus grande ouverture des marchés, un relèvement et une stabilisation des prix des produits de base, une baisse du taux d'intérêt réel et une plus grande stabilité des taux de change. Elle ne pourra toutefois réussir sans l'appui des gouvernements des pays créanciers et des institutions internationales.

/...

20. M. PINZON (Colombie) dit que, depuis ses débuts, la crise de la dette comporte d'importants éléments politiques. Or, la stratégie suivie pour la surmonter repose sur le principe selon lequel il s'agissait d'une crise de liquidités, alors qu'il s'agit en fait d'une crise de solvabilité qui menace l'économie mondiale dans son ensemble. L'approche bilatérale ayant, de toute évidence, échoué, il est grand temps d'agir et de ne pas laisser aux banquiers le soin de régler le principal problème politique de notre temps. Il convient de faire preuve d'imagination et de créativité pour corriger les graves déséquilibres de l'économie mondiale, largement imputables aux problèmes rencontrés par les pays en développement sur le plan des échanges et aux transferts inverses de ressources qui en résultent. Il faut renforcer le multilatéralisme afin de trouver une réponse politique à un problème dont la solution exige la coopération de tous ceux concernés. Toute solution envisagée devrait cependant être à long terme et nécessairement prévoir un transfert net considérable de ressources, sur une base durable, des pays développés vers les pays en développement au cours des prochaines décennies, transfert dont les institutions financières multilatérales devraient garantir l'indépendance politique. A cet égard, l'intervenant propose la tenue d'une conférence mondiale, analogue à celle de Bretton Woods, qui réunirait des représentants des pays créanciers et des pays débiteurs ainsi que des experts de premier plan, universitaires et financiers, et aurait pour tâche de définir les éléments décisifs du nouveau système financier international. Ce n'est qu'à ces conditions qu'il sera possible de garantir la prospérité et le bien-être de l'humanité au cours des générations à venir.

21. M. GROZDANOV (Bulgarie) dit que le problème de la dette extérieure doit être abordé en tenant compte de ses conséquences sur la situation sociale, économique et politique des pays endettés comme sur la stabilité politique et la sécurité du monde en général. Sa solution suppose la participation de toutes les parties intéressées, aussi bien au niveau international qu'au niveau national. Les divers plans proposés jusqu'à présent ont échoué, parce qu'ils ne visaient pas à éliminer la raison majeure de l'aggravation de la crise, c'est-à-dire la nature non démocratique des relations économiques internationales actuelles qui entravent le développement économique et social des pays en développement et empêchent la mise en oeuvre des politiques de restructuration déjà adoptées par nombre de ces pays.

22. L'augmentation de la dette extérieure est également étroitement liée à la course aux armements à laquelle participent désormais plusieurs pays en développement. Les dépenses d'armements accaparent des ressources considérables et il ne fait guère de doute que désarmer au profit du développement dégagerait des ressources considérables qui permettraient aux pays en développement de résoudre nombre de problèmes auxquels ils ont à faire face, y compris leur endettement extérieur.

23. La Bulgarie est convaincue qu'en raison de l'interdépendance croissante des divers pays et de leurs problèmes, une solution à long terme de la crise de la dette extérieure exige une restructuration en profondeur du système de relations économiques internationales, sur une base juste et démocratique, ainsi que la prise en compte des principes fondamentaux que sont l'égalité, l'intérêt mutuel, la stabilité du développement et la confiance dans les relations entre Etats.



24. M. LIPSKI (Pologne), tout en se félicitant que l'on soit depuis quelque temps davantage conscient de la gravité du problème de la dette, dit que cela n'est pas suffisant. Ce problème est tel en effet qu'il exige de la part des crédateurs et des débiteurs qu'ils améliorent leurs relations, renforcent leur coopération et se mettent d'accord rapidement sur un plan d'action concerté afin d'y apporter une solution juste et durable. Si l'on veut éviter des perturbations, voire un effondrement du système financier international, et maintenir à flot les pays en développement, il est temps de passer d'une gestion financière à court terme à une véritable stratégie internationale combinant des mesures en faveur du développement et un allègement de la dette, compte dûment tenu de la situation, des moyens et des intérêts socio-économiques des pays en développement.

25. Il est indispensable de compléter les mesures de rééchelonnement traditionnelles, qui se sont jusqu'à présent avérées largement inefficaces, par d'autres mesures. Il s'agit d'une part de réduire et d'alléger effectivement la dette, notamment celle des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, et en particulier d'abaisser les taux d'intérêt, et d'accroître les apports financiers aux pays débiteurs. D'autre part, il faut créer un environnement économique qui soit favorable à la croissance, avec un système commercial international plus ouvert et non discriminatoire. Le système des Nations Unies a un rôle important à jouer à cet égard. La Pologne, pour sa part, a créé à Cracovie un centre de recherche sur la dette et le développement qui est prêt à coopérer avec l'ONU et d'autres organisations intéressées.

26. Fortement endettée, la Pologne s'est heurtée non seulement à des difficultés internes, mais aussi à la résistance du triangle FMI-Club de Paris-Banque mondiale, chaque élément du triangle, pour ce qui la concerne en tout cas, faisant dépendre son aide de l'agrément des deux autres. Ceci l'a empêchée d'obtenir de nouveaux crédits, a affecté ses exportations, compromis ses réformes économiques et limité sa capacité d'importation. Sa dette continue de croître. Restant déterminée à honorer ses obligations, la Pologne considère que la seule solution viable est qu'on lui permette de procéder à des ajustements structurels et de développer ses exportations, ce qui exige une modification radicale de l'environnement extérieur, et notamment le soutien des institutions financières multilatérales.

27. Mme SHAHIN (Egypte) dit que le fait que le Secrétaire général soit intervenu en personne sur le problème de la dette atteste de la gravité de celui-ci. Peu de progrès ont été faits dans la recherche d'une solution, et si les risques ont diminué pour les débiteurs, si des perturbations financières internationales ont jusqu'à présent pu être évitées, c'est bien insuffisant et ce serait se méprendre que de croire que les difficultés sociales rencontrées par les débiteurs ne risquent pas d'avoir des répercussions mondiales. La stratégie internationale de gestion de la dette non seulement n'a pu relancer la croissance et le développement, mais n'a même pas été capable d'étayer, par des apports financiers et la création d'un environnement international plus stable, les réformes économiques difficiles que les pays en développement ont engagées. Ceux-ci ont répété à maintes reprises qu'ils étaient prêts à honorer leurs obligations. Or, les programmes d'ajustement ont eu des effets socio-économiques négatifs, ne réussissant le plus souvent qu'à entraîner une récession dont il est difficile de

/...

(Mme Shahin, Egypte)

prévoir la fin. Les chiffres favorables enregistrés par quelques pays débiteurs ne devraient guère inciter à l'optimisme lorsqu'on considère la situation de l'emploi et les perspectives en matière de croissance et de développement.

28. Les pays en développement endettés sont en quelque sorte pris au piège, entraînés dans le cercle vicieux des ajustements prônés non seulement par le FMI, avec lequel il est indispensable de passer un accord pour pouvoir bénéficier de toute nouvelle assistance, mais aussi par la Banque mondiale et nombre de banques régionales de développement, lesquelles font de plus en plus dépendre la réalisation des projets de développement à long terme de l'acceptation de programmes de stabilisation à court terme. Aussi la délégation égyptienne appuie-t-elle fermement l'idée que l'ONU contribue davantage aux discussions, consultations, analyses et échanges d'informations sur la situation de la dette internationale. Nul n'ignore à ce propos que les pays débiteurs négocient en position de faiblesse, étant beaucoup moins bien informés que les créanciers.

29. Il est aujourd'hui plus important que jamais que l'ONU entreprenne une étude approfondie sur les aspects économiques, sociaux et politiques de l'ajustement, et que l'Assemblée générale donne une vue d'ensemble plus globale et politique du problème, au-delà de ses aspects strictement fiscaux et monétaires.

30. La délégation égyptienne dénonce par ailleurs l'emploi abusif que l'on fait délibérément de certains termes. Le nouveau concept de "réduction de la dette" a maintenant tendance à signifier la "conversion des dettes commerciales en prises de participation", alors qu'il devrait s'agir de réduire l'encours et le service des dettes, de quelque type que ce soit, pour tous les pays en développement. Il faut refondre la stratégie de la dette avec cet objectif en vue et afin de promouvoir un ajustement axé sur la croissance économique et le développement en fonction des capacités de chaque pays. De même, lorsqu'on parle des pays fortement endettés à revenu intermédiaire, on a en vue les pays qui sont endettés essentiellement auprès de banques commerciales. En conséquence, des pays comme l'Egypte, lequel vient au septième rang des pays en développement endettés de par l'ampleur de sa dette, dont la situation n'est pas moins grave ni éprouvante que celle des autres pays, ne sont pas considérés comme faisant partie de cette catégorie, ni d'aucune autre d'ailleurs. Il est donc urgent d'entreprendre, comme le demande le Secrétaire général dans son rapport, une évaluation approfondie des problèmes d'endettement des pays qu'on a, délibérément ou non mais en tout cas injustement, oubliés.

31. M. RAVI (Inde) observe que le fardeau de la dette des pays en développement n'a cessé de s'alourdir depuis 1982. Tous les experts se rejoignent dans leurs analyses et leurs prévisions pour annoncer une nouvelle aggravation de la situation des pays en développement, pris pour la plupart dans le cercle vicieux du surendettement et de l'appauvrissement. Le poids disproportionné et asymétrique de l'ajustement a entraîné pour les pays débiteurs une réduction sans précédent de la consommation et des importations et un déclin sensible des investissements et des dépenses sociales, avec des conséquences qui sont inacceptables pour les populations et qui risquent d'être absolument désastreuses dans le long terme si l'on n'agit pas rapidement.

(M. Ravi, Inde)

32. Toute stratégie de la dette passe par la création d'un environnement économique extérieur qui soit favorable à la croissance et au développement. La délégation indienne, par ailleurs, appuie fermement l'appel que le Secrétaire général a lancé aux pays développés, leur demandant de porter le montant total de leur APD à 0,7 % de leur PNB. Elle considère elle aussi qu'il est nécessaire d'accroître les flux financiers et de prendre d'urgence des décisions au sujet de la neuvième révision des quotes-parts du FMI. Elle a régulièrement souligné combien il était important que les institutions multilatérales contribuent davantage à la croissance et au développement des pays en développement. Elle tient à appeler l'attention de la Deuxième Commission sur un aspect important et négligé du problème, à savoir la nécessité de veiller à ce que la crise ne s'étende pas aux pays en développement qui sont parvenus jusqu'à présent à gérer leur dette, et qui devraient bénéficier d'un apport accru de flux financiers à des conditions de faveur.

33. On est de plus en plus conscient de façon générale de la nécessité de coopérer pour donner aux pays débiteurs les moyens d'assurer leurs obligations et de celle de réduire sensiblement l'encours de la dette, seule façon de permettre aux pays en développement d'assainir leur situation financière et de poursuivre leurs efforts de développement. Plusieurs propositions intéressantes ont été avancées à cet effet, notamment par la CNUCED et par les sept pays récemment réunis à Toronto, mais il reste beaucoup à faire pour en élargir l'accessibilité et en accroître la souplesse si l'on veut non seulement améliorer à court et à moyen terme la situation de ces pays, mais aussi leur éviter à plus long terme d'être pris au piège de l'endettement.

34. Le principe de la réduction de la dette doit s'appliquer à tous les pays en développement et à tous les types de dette. La dette extérieure de nombre de pays à faible revenu a été, pour une part considérable, contractée auprès de créanciers publics, tant bilatéraux que multilatéraux, lesquels ont donc un rôle capital à jouer dans la réduction de cette dette. Il convient d'augmenter le nombre des options "à la carte" afin de répondre aux besoins de tous les pays à faible revenu dont la dette contractée à des conditions favorables devrait être allégée. Quant à leur dette commerciale, diverses mesures peuvent être prises pour l'alléger : annulation de la dette, réduction ou abandon temporaire des taux d'intérêt, fourniture d'une aide à des conditions de faveur, remboursement de la dette extérieure en monnaie locale, plans de bonification d'intérêts et mécanismes de cofinancement.

35. Enfin on ne saurait surmonter la crise de la dette sans corriger les inéquités et les insuffisances du système économique international et prendre des mesures concertées pour remédier aux problèmes structurels sous-jacents, et l'ONU a un rôle important à jouer dans ce domaine.

36. M. BROWNE (Fidji) constate que le fait que le Secrétaire général ait consacré sa première intervention à la Deuxième Commission à la crise de la dette extérieure et au développement illustre bien l'ampleur du problème. Or, en dépit d'améliorations dans l'économie mondiale, la situation demeure sombre, voire désespérée pour la plupart des pays du tiers monde. La crise de la dette de nombre

/...

(M. Browne, Fidji)

de pays en développement ayant été exacerbée par leur manque de moyens face au choc pétrolier, le brusque réaménagement du système économique mondial, les conflits intérieurs et extérieurs, la faiblesse des cours des matières premières, la montée du protectionnisme et le tarissement virtuel du financement extérieur en provenance de sources privées, on constate depuis quelques années une inversion des transferts nets de ressources dont les effets sont dévastateurs. Maintenant, il convient de faire preuve de réalisme, de compréhension et de pragmatisme.

37. Des progrès notables ont déjà été enregistrés dans cette voie, notamment lors du Sommet économique de Toronto où les Sept sont convenus de réaménager la dette publique des pays en développement dans le cadre d'une gamme d'options comparables offertes aux créanciers, qui ont le choix entre des taux d'intérêt à des conditions de faveur sur des échéances plus courtes, un allongement des périodes de remboursement aux taux du marché, l'annulation partielle des obligations au titre de la dette pendant la période de consolidation ou une combinaison de ces options. La communauté internationale doit, de concert et avec réalisme, évaluer la situation des pays endettés pour concevoir et appliquer des programmes viables en vue de réduire la dette et définir des stratégies de croissance et de développement à long terme. Il incombe aux pays développés de jouer un rôle de chef de file en la matière.

38. Le problème de la dette n'est pas un simple problème économique. Ainsi, le Saint-Siège a reconnu la nécessité d'une approche humanitaire et instamment prié les hommes de bonne volonté de promouvoir le développement uni de tous les peuples et de contribuer ainsi à la paix internationale. Les banques commerciales, loin de se borner à veiller à la rentabilité et la sécurité des capitaux investis, devraient, quant à elles, jouer un rôle nettement plus considérable en s'associant aux efforts déployés par les créanciers et les institutions internationales pour résoudre le problème de la dette.

39. Un certain nombre de propositions dignes d'intérêt ont été formulées, dont celle du World Institute for Development Economics Research tendant à ce que le Japon recycle 125 milliards de dollars de l'excédent de sa balance des paiements dans les pays en développement, à raison de 25 milliards de dollars par an, en plus des 20 milliards de dollars qu'il se propose de leur affecter sur une période de trois ans, ce qui permettrait d'utiliser plus rationnellement son épargne, de renforcer la croissance des pays du tiers monde et de réduire les déficits commerciaux des pays développés.

40. L'objectif que la CNUCED fixe à la communauté internationale - réduire d'au moins 30 % la dette commerciale des pays en développement les plus lourdement endettés -, seul moyen de susciter une croissance à plus long terme, ne sera atteint que si tous les pays s'engagent à appliquer les résolutions et décisions de l'Assemblée générale et de la septième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

41. La situation économique aux Etats-Unis a des retombées considérables pour tous les pays, grands et petits. Les Etats-Unis étant le plus important bénéficiaire d'investissements étrangers directs, il est indispensable qu'ils s'efforcent

/...

(M. Browne, Fidji)

d'inverser la tendance actuelle pour assurer la reprise de l'économie mondiale. On peut voir d'ores et déjà des lueurs de progrès en raison des accords récemment conclus entre les principaux pays développés à économie de marché.

42. Il faut que les pays en développement ne perdent pas de vue le rôle que les services peuvent jouer dans les stratégies nationales de développement et adoptent des politiques permettant à ce secteur et à celui des industries manufacturières de se compléter mutuellement, de manière à disposer de davantage de revenus. La création d'un cadre multilatéral, conformément à la déclaration ministérielle publiée à l'issue des Négociations d'Uruguay est essentielle au commerce international de services. Ce cadre devrait porter sur l'ensemble des problèmes de développement et ne pas consister simplement à octroyer un traitement particulier aux pays en développement.

43. M. EL GAOUTH (Mauritanie) dit que, si des lueurs d'espoir pointent à l'horizon pour ce qui est du règlement de certains différends, il est décourageant de constater l'absence de progrès tangibles en ce qui a trait aux menaces non militaires à la paix et à la sécurité internationales, c'est-à-dire les problèmes tragiques de la misère, de la famine et de l'endettement, en dépit d'un certain nombre d'initiatives louables et ambitieuses, dont celles prises notamment par l'Emir du Koweït, le Président de la République française et les sept pays les plus industrialisés lors du Sommet de Toronto. L'Organisation des Nations Unies se doit de contribuer à résoudre le problème de la dette avec la conviction que, compte tenu du danger que ferait peser le manque de développement, cette crise est devenue plus que jamais l'affaire de tous les peuples de tous les pays.

44. Les effets de cette crise sont particulièrement dévastateurs dans les pays africains, victimes en outre de multiples catastrophes naturelles, dont la récente infestation acridienne. Il s'agit là d'une situation alarmante, eu égard surtout au grand nombre de pays touchés et il importe que la communauté internationale prenne conscience de l'ampleur du problème.

45. Il convient de tirer parti du climat de détente qui prévaut actuellement pour progresser vers une réduction des dépenses militaires au profit des tâches plus urgentes du développement économique et social. En dépit de l'engagement solennel de la communauté internationale en faveur du continent africain meurtri, l'évaluation à mi-parcours du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique a démontré que beaucoup reste à faire, la crise de la dette demeurant l'un des plus grands obstacles à la réalisation des objectifs fixés. A cet égard, les pays d'Afrique lancent un appel aux pays industrialisés pour qu'ils maintiennent, voire accroissent, les ressources qu'ils affectent à ce continent à des conditions de faveur et annulent dans la mesure du possible la dette des pays en développement les moins avancés. L'intervenant remercie la République fédérale d'Allemagne et le Canada pour avoir annulé la dette de la Mauritanie et espère que d'autres pays suivront ce généreux exemple.

46. La confiance et la collaboration démontrées par l'ensemble de la population, malgré les sacrifices que les mesures d'ajustement structurel impliquent, ont permis au Gouvernement mauritanien de mettre en place un nouveau programme

(M. El Gaouth, Mauritanie)

d'ajustement, qu'il a longuement expliqué avant de le soumettre à ses bailleurs de fonds et à ses partenaires. Le Gouvernement mauritanien espère que les donateurs poursuivront un dialogue ouvert et confiant.

47. M. SUSIKU (Zambie) se félicite de la création, par le Secrétaire général, du Groupe consultatif des apports financiers à l'Afrique, qui témoigne d'un véritable souci du bien-être du peuple africain et s'associe à l'avant-propos au rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette extérieure et le développement (A/43/647).

48. La crise de la dette a eu des incidences dévastatrices sur l'économie intérieure de nombreux pays en développement. Les stratégies d'ajustement structurel ont suscité de nombreux problèmes sociaux et politiques qui imposent de rechercher de nouvelles méthodes tenant compte des réalités locales. Pour de nombreux pays africains, le problème de la dette demeure le principal obstacle au redressement économique et au développement à long terme.

49. L'intervenant constate, avec satisfaction, à la lecture du rapport A/43/647, une convergence de vues sur certains thèmes généraux à l'issue du processus de consultation et appelle l'attention de la Deuxième Commission sur les alinéas a), c) et d) du paragraphe 6 du rapport précité.

50. Evoquant les paragraphes 40 et 41 du rapport A/43/647, M. Susiku insiste sur le fait que la liste des pays bénéficiaires des mesures d'allégement de la dette semble trop courte, étant limitée aux pays endettés les plus pauvres qui exécutent actuellement des programmes d'ajustement approuvés au niveau international, qu'il est nécessaire d'élaborer plus avant la politique suivie vis-à-vis de l'endettement des pays les plus pauvres et qu'il faudrait aborder différemment les problèmes de la dette des pays qui ne sont ni parmi les plus pauvres ni parmi les plus endettés auprès des banques commerciales internationales. En effet, ces pays, relativement fort endettés au niveau multilatéral, se trouvent dans une situation particulièrement difficile du fait qu'ils ne peuvent pas rééchelonner leurs dettes et que, s'ils n'en assurent pas ponctuellement le service, ils perdent de surcroît l'accès à d'autres moyens de financement multilatéral.

51. Eu égard aux efforts considérables d'ajustement des pays débiteurs, évoqués au paragraphe 69 du rapport A/43/647, il serait souhaitable de faire preuve de souplesse dans la mise en oeuvre des critères régissant l'octroi d'une aide pour ajustement de structure ou d'une aide du FMI, en vue de pallier les incidences sociales et politiques néfastes qui peuvent résulter de l'application de certaines réformes politiques. Pour être plus efficaces, les programmes d'ajustement devraient être conçus de manière à tenir dûment compte de la situation politique et sociale des pays bénéficiaires, ce qui aiderait ces pays à les exécuter avec succès. Les chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine ont notamment proposé de tenir, de concert avec les créanciers, une réunion sur la question de la dette extérieure, de manière que les mesures prises soient adaptées au contexte national. Toujours dans l'objectif d'une meilleure mise en oeuvre des programmes d'ajustement, la Zambie appuie la recommandation du Secrétaire général tendant à tenir compte des incidences sociales des diverses politiques. Enfin, l'expérience

(M. Susiku, Zambie)

de la Zambie confirme l'observation figurant au paragraphe 66 du rapport, à savoir que "les enseignements tirés de la mise en oeuvre des programmes d'ajustement donnent à penser qu'ils réussissent rarement sans un apport suffisant de ressources extérieures fournies au bon moment".

52. Pour terminer, la Zambie remercie sincèrement les sept pays les plus industrialisés de l'attitude qu'ils ont adoptée au Sommet de Toronto. Elle espère que leurs diverses propositions se concrétiseront rapidement, en vue d'alléger le fardeau de la dette, en particulier en Afrique subsaharienne. Elle demande instamment aux pays développés qui ne l'ont pas encore fait de redoubler d'efforts pour atteindre, dès que possible, l'objectif internationalement arrêté consistant à affecter un montant correspondant à 0,7 % du PNB à l'aide publique au développement ainsi que l'objectif concernant les pays les moins avancés. Il est de l'intérêt mutuel des pays débiteurs et des pays créanciers d'exécuter avec succès les programmes d'ajustement structurel.

53. M. SY (Sénégal) dit qu'il serait dangereux, au moment où la détente et la recherche de solutions mutuellement convenues dominent la sphère des relations politiques internationales, que les rapports économiques soient caractérisés par la tension et la frustration, faute d'avoir pu résoudre le problème lancinant de la dette. Une solution urgente de ce problème devrait donc être une priorité absolue et toutes les parties devraient pleinement coopérer à sa réalisation.

54. La situation des pays lourdement endettés s'est considérablement aggravée depuis l'éclatement de la crise de la dette en 1982, ce dont témoigne l'accroissement substantiel du ratio dette/exportations en Amérique latine, aux Caraïbes et en Afrique. Du fait de l'alourdissement de la dette, les résultats économiques de ces régions ont été inférieurs à ceux d'autres pays en développement ne connaissant pas des problèmes d'endettement aussi aigus.

55. Malgré les efforts et sacrifices consentis à l'occasion de la mise en oeuvre de programmes d'ajustement structurel rigoureux et éprouvants, les pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes n'ont connu que la stagnation économique. L'environnement économique international a constitué une barrière formidable qui a anéanti tous leurs efforts. L'insuffisance du soutien financier externe, les prix non rémunérateurs des produits de base, le protectionnisme, ont été des freins puissants qui ont dévoilé au grand jour les faiblesses de l'actuelle stratégie de règlement de la dette. Ces obstacles n'ont pas manqué d'avoir des répercussions négatives sur les programmes d'ajustement, notamment parce qu'ils contribuent à détourner d'importantes ressources au profit du seul service de la dette.

56. Les tensions sociales engendrées par l'ajustement ont été à leur tour exacerbées. La misère et le chômage se sont étendus dans bon nombre de pays lourdement endettés. Les contraintes en matière de ressources y ont entraîné une diminution des investissements sociaux, ce qui a considérablement ralenti la mise en valeur des ressources humaines.

57. Une autre conséquence de l'endettement croissant est la dégradation de l'environnement. Contraints de trouver des ressources pour assurer le service de

/...

(M. Sy, Sénégal)

leur dette, plusieurs pays en développement ont intensifié leurs cultures d'exportation et ce, parfois, au détriment des efforts entrepris pour reboiser les forêts, protéger les sols et rationaliser l'utilisation des eaux.

58. Les effets économiques, sociaux et écologiques négatifs de l'endettement risquent de déboucher sur des tensions dangereuses pour la démocratie, les relations entre créanciers et débiteurs et la stabilité du système financier international. La dette est donc devenue un problème éminemment politique. Différentes initiatives, notamment celles prises lors du troisième Sommet extraordinaire de l'OUA et du Sommet de Toronto ainsi que les propositions émanant de la France, du Koweït et du Japon ont contribué à favoriser l'apparition d'une nouvelle approche qui voit dans la réduction de la dette un élément clef de toute solution à l'endettement des pays en développement.

59. Les mesures prises par les dirigeants des sept principaux pays industrialisés à Toronto en faveur des pays à faible revenu constituent un pas dans la bonne voie et doivent être complétées par d'autres en faveur des pays en développement à revenu intermédiaire. Il est en outre souhaitable qu'elles soient rapidement mises en oeuvre pour réduire la dette des bénéficiaires. Plutôt que de mettre l'accent sur des mesures de rééchelonnement qui ont surtout, comme l'a prouvé l'expérience, contribué à aggraver le fardeau de la dette, l'on devrait privilégier l'abaissement substantiel dans tous les cas des taux d'intérêt et l'allongement des périodes de remboursement et des délais de grâce. Il serait en outre souhaitable d'étudier de nouvelles formes d'allègement de la dette, comme le refinancement, et de se pencher sur la question de la dette multilatérale, qui est devenue une part importante de la dette des pays les plus pauvres. D'une manière générale, les créanciers devraient, dans la formulation et l'application de mesures d'allègement de la dette, tenir pleinement compte des propositions contenues dans la position africaine commune sur la dette extérieure, adoptée par les chefs d'Etat africains en décembre 1987 à Addis-Abeba.

60. Les mesures prises par les institutions financières internationales pour accroître les flux de ressources vers les pays les plus pauvres constituent un autre élément positif. Il faudrait que les fonds ainsi mobilisés soient rapidement déboursés. Il est également souhaitable que des efforts soient faits pour inverser les flux de ressources en provenance des pays débiteurs à revenu intermédiaire.

61. Aucune solution durable de la dette ne semble possible si l'on ne trouve un moyen de stabiliser les recettes d'exportation des pays lourdement tributaires des produits de base. Cette question devrait être un élément important des consultations à venir sur la dette. De même, l'on devrait rapidement mettre sur pied le groupe d'experts chargé d'étudier la question des produits de base présentant un intérêt pour les pays africains.

La séance est levée à 13 h 10.